

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-411

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 7 juillet 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-411</i>

Economie sociale et solidaire - Répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire - Plan d'actions 2022-2026 - Approbation - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Porteuse de transitions - économique, sociale, écologique et démocratique -, d'innovations, créatrice d'emplois durables, et au plus près des besoins des habitants ... l'Économie sociale et solidaire (ESS) est au cœur d'un développement socio-économique apaisé et maîtrisé des territoires.

En rassemblant une grande diversité d'initiatives économiques qui souhaitent produire, consommer, employer, épargner ou décider autrement dans un cercle respectueux des personnes, de l'environnement et des territoires, l'ESS montre qu'une autre économie est possible.

L'ancrage territorial, le réinvestissement des excédents dans le projet et dans le territoire, la gouvernance démocratique ou encore l'utilité sociale de leur projet économique placent les entreprises de l'ESS dans le chemin d'un nouveau modèle économique et d'un nouveau modèle de société.

Bordeaux Métropole développe une politique ESS depuis de nombreuses années et propose à présent d'amplifier son action inscrite dans la complémentarité du schéma de développement économique, et définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

Bordeaux Métropole souhaite affirmer une vision de l'économie locale qui est là pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises du territoire métropolitain et inscrire des actions concrètes en faveur de l'ESS dans la stratégie plus globale de développement économique.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine a réalisé en 2021 un panorama de l'ESS sur le territoire qui confirme le maintien de la part d'emplois, soit 10 % de l'emploi salarié de la métropole et **14% de l'emploi privé** soit 34 240 salariés en équivalent temps plein.

En outre ce sont **2 968 établissements** (associations, fondations, coopératives, mutuelles) et **16 entreprises agréementées Entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS)** recensés sur l'ensemble du territoire métropolitain avec une prédominance d'associations (2 633).

Le présent plan d'actions s'inscrit en cohérence avec les stratégies internationales et européennes. En effet, ces dernières années l'ESS s'est démocratisée et donne à voir de nouveaux modèles d'économie, et les différents échelons institutionnels ont ainsi placé l'ESS à leur agenda respectif :

- l'accueil du secrétariat permanent du GSEF sur le territoire,
- le premier plan d'actions européen pour l'économie sociale.

Au niveau local avec des stratégies et partenariats qui ont déjà été engagés :

- le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole, voté au Conseil métropolitain le 25 novembre 2021, et notamment le chantier "soutenir les transitions et faciliter les innovations" donne une place à l'ESS, notamment comme levier de la transition de l'économie,
- la convention quadripartite entre Bordeaux Métropole, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde, et la ville de Bordeaux votée en Conseil métropolitain du 21 mai 2021,
- l'étude du Labo de l'ESS sur les "métropoles Low Tech", menée en 2021 et financée par Bordeaux Métropole.

Enfin, le présent plan d'actions s'appuie sur une large concertation avec les acteurs :

- un atelier dédié à l'économie sociale et solidaire "économie sociale et solidaire et si on changeait d'échelle" mené lors de l'élaboration du schéma de développement économique,
- des entretiens individuels avec l'écosystème ESS (public et privé) réalisés par le cabinet ELLYX,

Les objectifs du plan d'actions sont les suivants :

- assurer une **ambition ESS portée, incarnée et diffusée au sein de toutes les directions de la Métropole,**
- organiser les forces autour de **priorités thématiques définies au regard des besoins et enjeux du territoire,**
- faire dialoguer **l'ESS et l'économie conventionnelle** autour de pratiques et logiques d'action,
- faire **reconnaitre la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique territorial.**

Ainsi, le présent plan d'actions s'articule autour de 3 axes stratégiques, chacun décliné en actions opérationnelles phasées sur la période 2023-2026, étant précisé que certaines actions sont en prolongement d'actions déjà engagées, ou des expérimentations démarrées en 2021 et 2022.

Axe 1 – Développer une politique ESS structurée autour de secteurs économiques

Afin de s'inscrire dans la politique économique de la Métropole et de resserrer les financements, il est proposé de focaliser le soutien à **4 secteurs économiques : l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la logistique zéro carbone, et l'économie de proximité** (il s'agit là de mettre l'accent et de créer des ponts entre les artisans et commerçants et les acteurs de l'ESS, que ce soit dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat coopératif des artisans par exemple, ou encore le service aux commerçants dans leurs transitions (cyclo logistique, zéro déchets etc...)).

Ces 4 secteurs ont été identifiés lors de la consultation des acteurs et de l'analyse des initiatives innovantes émergentes sur le territoire.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer les actions de soutien direct aux projets :

- en mettant en avant des secteurs économiques prioritaires, en cohérence avec le schéma de développement économique, avec un **appui des acteurs de référence**

qui jouent le rôle de porte d'entrée vers la filière et deviennent ainsi l'interlocuteur privilégié sur la thématique,

- en mobilisant **différents leviers d'actions** portés par l'ensemble des directions de la Métropole (de l'appui à l'émergence de projet jusqu'à la commande publique),
- et en incitant à la conduite de **projet en collectif**.

Les objectifs visés :

- renforcer la capacité des acteurs à apporter une réponse structurante aux besoins du territoire s'inscrivant dans le champ de compétence de la métropole,
- développer un réseau de structures référentes par thématique,
- mobiliser les directions techniques de la Métropole pour appuyer les secteurs mûrs via les leviers de la commande publique et en identifiant des relais/référents par direction,
- organiser la gouvernance territoriale et le développement des acteurs et projets.

Fiche action n° 1 : Développer une politique ESS structurée autour de secteurs économiques prioritaires
--

Action n°1.1 : Développer 4 filières prioritaires sur la Métropole en lien avec l'ESS

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• La filière logistique zéro carbone• L'économie circulaire• L'écoconstruction et l'habitat• L'économie de proximité |
|---|

Action n° 1.2 : Sensibilisation des élus et techniciens des directions opérationnelles de la Métropole à ces filières et consolider les passerelles avec les porteurs de projets
--

Action n° 1.3 : Accompagner au changement d'échelle des projets collectifs et individuels en vue d'apporter des réponses structurantes aux besoins du territoire
--

Axe 2 – Renforcer les leviers d'action pour le développement d'acteurs apporteurs de solutions

Cet axe stratégique doit permettre de faire évoluer l'action de Bordeaux Métropole sur plusieurs champs,

- en travaillant sur un **rééquilibrage entre l'émergence de nouveaux projets et d'appui au développement** des acteurs existants,
- en mettant en **visibilité renforcée des initiatives ESS** sur le territoire, apporteurs de solutions,
- et en poursuivant une **politique d'investissement** affichée pour soutenir les initiatives d'intérêt collectif et métropolitain.

Ceci, en cohérence avec l'axe 1 du présent plan visant des secteurs prioritaires.

Les objectifs visés sont :

- augmenter la capacité des projets et des structures de l'ESS à répondre aux besoins sociaux du territoire,
- identifier et actionner les leviers à disposition de Bordeaux Métropole pour appuyer le développement d'acteurs et de projets structurants à l'échelle du territoire,

- positionner les acteurs de l'ESS comme des acteurs incontournables pour les directions et services techniques de la métropole, et des communes pour répondre aux besoins sociaux du territoire,
- faire connaître de toutes et tous les réussites des acteurs de l'ESS sur le territoire, en matière de développement économique, de lien social, de réponses aux enjeux de transitions environnementales.

Fiche action n° 2 : Leviers d'actions et d'accompagnements aux acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale

Action n°2.1 : Appui financier au changement d'échelle et au développement dans les filières prioritaires identifiées par la Métropole

Action n°2.2 : Prise de participation dans les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Action n° 2.3 : Sécurisation du parcours foncier et immobilier des acteurs ESS

Action n° 2.4 : Cadre commun sur les clauses d'insertion dans la commande publique et les achats responsables

Action n° 2.5 : Appui à la Recherche et développement et à l'expérimentation avec les acteurs ESS

Action n° 2.6 : Communication autour des actions ESS

Axe 3 –Renforcer et accompagner l'écosystème public

L'accueil dès 2022 du secrétariat permanent du GSEF (Global social economy forum) sur le territoire apporte une dimension internationale à l'ESS et une mise en lumière de la politique ESS de la Métropole, de plus, la coopération renforcée avec les autres collectivités, permet également une cohérence des politiques.

En outre, il est constaté depuis l'installation des nouveaux exécutifs une mobilisation accentuée des élus et services des différentes villes pour l'ESS, avec un intérêt croissant à découvrir l'étendue des possibilités de réponses qu'apportent les acteurs de l'ESS.

Il demeure indispensable à présent de permettre l'acculturation aux mécanismes de l'économie sociale et solidaire, la connaissance du tissu local, et les leviers de développement.

Les objectifs visés :

- des élus et techniciens des villes et de Bordeaux Métropole connaissant mieux l'ESS et ses spécificités, ses acteurs et les projets du territoire,
- un accès facilité aux élus et techniciens des communes par les porteurs de projets et entreprises de l'ESS,
- une convention quadripartite opérationnalisée, se traduisant par un alignement des dispositifs de soutien à l'ESS et une meilleure coordination des actions,
- des développeurs économiques formés pour accroître l'accompagnement des acteurs et entreprises de l'ESS.

Fiche action n° 3 : Renforcer et accompagner l'écosystème public

Action n°3.1 : Investir le cadre de la convention quadripartite ESS entre la Région, Bordeaux Métropole, le Département et la Ville de Bordeaux

3.1.1 - Valorisation des actions concrètes et concertées sur l'ESS dans le cadre de cette convention

3.1.2- Utiliser ce cadre de coopération ESS en lien avec le Global social economy forum (GSEF)

Action 3.2 - Sensibiliser les élus et techniciens à l'ESS

Action 3.3 - Mobiliser le réseau des développeurs Métropole/communes et organiser des rencontres ESS
 Action 3.4 : Valoriser les offres de produits et services ESS auprès de la commande publique de la Métropole, des établissements liés et des communes

L'enjeu budgétaire est de taille afin de répondre aux objectifs énoncés, en cohérence avec les contraintes budgétaires.

Il est ainsi proposé de flécher une partie du budget dédié sur le présent plan d'actions tout en poursuivant des actions plus généralistes.

Section de fonctionnement – Projection budgétaire 2022/2026

Sur la base du budget prévisionnel 2022 d'un montant total de 869 831€, il est proposé de flécher :

- une part budgétaire affectée au présent plan d'actions :

- proposition d'une nouvelle action récurrente ESS-TECH : Co-accompagnement des projets par technopole et incubateur ESS,
- augmentation de la subvention à la CRESS : Travail sur la commande publique et la cartographie des acteurs ESS à destination des acheteurs métropolitains,
- créer un budget dédié pour les frais de communication et d'évènements (mois de l'ESS) et d'études (mesure d'impact, évaluation....).

Une augmentation proposée de 80 000€ pour répondre aux enjeux nouveaux de ce plan à compter de 2023 :

	2022	2023 et suivants
Soutien direct aux projets	145 000	145 000
Soutiens aux acteurs de l'accompagnement	155 000	175 000
Soutiens aux CAE	76 000	76 000
Soutiens aux têtes de réseaux	110 000	130 000
Cotisations	5031	5 031
Etudes et frais de communication	0	40 000
TOTAL	491 031€	571 031€

Un benchmark effectué auprès des métropoles de Nantes et Toulouse laisse apparaître des ressources de financement dédiées effectivement à l'économie sociale et solidaire présentant un écart significatif (900 000€ pour Nantes Métropole, dont 600 000€ de soutien direct aux projets, 800 000€ pour Toulouse Métropole dont 420 000€ d'aide directe aux projets).

- Et une part budgétaire affectée aux actions hors plan d'actions : Emploi/insertion/solidarité :

	2022	2023 et suivants
PLIE – clause d'insertion	100 000	100 000
Soutien à l'entrepreneuriat	128 800	128 800
Solidarité – associations caritatives	150 000	150 000
TOTAL	378 800€	378 800€

Section d'investissement : Projection budgétaire 2022/2026

Il est proposé de retravailler le budget d'investissement, au regard de ce qui précède, comme suit :

- subventions directes d'investissement immobilier pour les entreprises de l'ESS (acquisition, travaux) : 750 000€ par an,
- capitalisation de la foncière solidaire : 1 000 000€ en 2023,
- outils financiers : pour agir sur les fonds propres des entreprises tout en maintenant le levier qui fait aujourd'hui la plus-value et la spécificité de notre intervention : les aides directes aux entreprises dans leurs investissements immobiliers :
 - 150 000€ de fonds d'investissement pour le développement des entreprises de l'ESS (création dès 2023 aux côtés d'autres partenaires financiers, et à renouveler chaque année),
 - 120 000€ prises de capital dans les Sociétés coopératives d'intérêt collectif.

	2022	2023	2024 et suivants
Aides à l'immobilier	750 000	750 000	750 000
Capitalisation de la foncière solidaire	0	1 000 000	0
Création d'un fonds de financements des acteurs ESS	0	150 000	150 000
Fonds de participation dans des SCIC	0	120 000	120 000
TOTAL	750 000€	2 020 000€	1 020 000€

Etant ici précisé que les grands projets d'investissement ne sont pas inclus dans cette projection, au regard du manque de visibilité à ce stade.

- Le Garage Moderne : une partie du financement est prévue en 2022, mais à prévoir pour 2023 et suivant,
- Ikos : Montant du soutien métropolitain non encore finalisé à ce jour.

Les règlements d'intervention feront l'objet d'un vote spécifique en cohérence avec le schéma de développement économique et le futur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Moyens humains

- 2,25 Equivalent temps plein (ETP) au sein du service Economie sociale et solidaire et emplois (service commun ville de Bordeaux),
- 1 ETP Chargé de mission Innovation sociale au sein de la cellule transformation de l'économie de la direction du développement économique,
- Des référents ESS dans les directions opérationnelles à désigner,
- Un appui dans les communes dotées de service économique (réseau des développeurs).

Indicateurs

Enfin, sur les indicateurs et les objectifs, il est proposé de lancer un travail sur la mesure

d'impact de ce plan d'actions, et ainsi aller au-delà de l'indicateur de création d'emploi.
Les indicateurs de la mesure d'impact sont de 3 types et devront faire l'objet d'une définition au cours de l'année 2023 :

- les indicateurs d'activités : ils mesurent les actions menées par l'organisation pour remplir ses objectifs,
- les indicateurs de résultats : ils mesurent les effets directs des actions menées,
- les indicateurs d'impact : ils évaluent les conséquences plus larges, sociales, économiques, environnementales dues aux actions de l'organisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

VU le pacte État-Métropoles signé le 06 juillet 2016,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2016/408 du 8 juillet 2016 approuvant le plan d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire

VU la délibération n°2016/754 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

VU le schéma de développement économique métropolitain voté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire métropolitain contribue à un développement économique porteur d'innovations et de transitions en cohérence et en complémentarité avec les attendus du schéma métropolitain de développement économique,

CONSIDERANT QUE les acteurs de l'économie sociale et solidaire, par leur spécificité, nécessitent un accompagnement spécifique pour leur permettre d'émerger, de se développer et de s'implanter durablement sur le territoire afin de répondre aux enjeux de transitions et d'innovation du territoire.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le nouveau plan d'actions de Bordeaux Métropole pour 2022-2026 en faveur de l'économie sociale et solidaire, les sommes requises pour la mise en œuvre de ce plan feront l'objet d'une création d'autorisation de paiement dans le cadre de l'adoption du Budget 2023,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte utile qui en résulterait.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	